Département du Bas-Rhin Arrondissement de Saverne Canton de Bouxwiller

ASSOCIATION FONCIÈRE DE BERSTETT

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Membres titulaires : 8 Membres présents : 6 Affiché le : 1^{er} février 2024

SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

Sous la présidence de M. Jean-Marc URBAN, Président de l'Association Foncière de BERSTETT et membre

titulaire; Étaient présents:

Membres titulaires: M. Jean Claude LASTHAUS maire et membre de droit, M. Albert BLAESIUS, M. Freddy

PFRIMMER, M. Denis KRENCKER, titulaires **Membres suppléants**: M. Mathieu FREYSZ

Absents excusés: Le représentant de la DDT, M. Freddy JACOB, M. Maurice HIRTH, M. Jean-Pierre

SCHOTT, M. Denis URBAN, M. Michel HEINTZ

4. OBJET: ROLE DE RECOUVREMENT POUR L'EXERCICE 2024

Le Bureau après avoir délibéré, décide :

- d'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2024,
- de fixer à 0,06 € hors taxe (TVA en plus) par are la quote part à verser par les propriétaires fonciers intéressés ;
- de demander une cotisation fixe de 1,26 € hors taxe (TVA en plus) par an et par propriétaire (en plus de la cotisation à l'are);
- de confier l'établissement du rôle de recouvrement à APIS ALSACE ;
- de faire prendre en charge par l'Association Foncière les frais d'établissement du rôle dus à la société APIS ALSACE, soit 1,11 € par hectare, le montant correspondant étant à verser à la société APIS ALSACE dans un délai de 2 mois après transmission du rôle à la perception.

Les redevances inférieures au minimum de perception fixé par décret seront reportées sur plusieurs années jusqu'à ce que le minimum soit atteint.

Le bureau prend note des dates butoirs concernant l'édition du rôle et opte pour une demande d'édition au printemps 2024.

APPROUVÉ A L'UNANIMITE

Le Maire,

Pour copie conforme,

M. Jean-Claude LASTHAUS

Le président, M. Jean-Marc URBAN

> eception en prefecture 350-20240131-20242901-04-DE transmission : 31/01/2024 eption préfecture : 31/01/2024